

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

| | | | |
|---|------------------|-------------------|-----------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 12 | | | |
| Présents : 9 | | | |
| Votants : 11 | | | |
| Votes | Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Présents : Monsieur Vincent LAUER, Monsieur Christophe LEFOULON, Madame Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Sylviane TESSIER, Monsieur Vincent CERISIER, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Absents :

Absents excusés :

Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER, Monsieur Alexandre CHABAUTY.

Procurations :

Monsieur Thierry SOYER donne procuration à Monsieur Vincent LAUER,
Monsieur Alexandre CHABAUTY donne procuration à Monsieur Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été désignée comme secrétaire de séance

OBJET : Installation d'une antenne de téléphonie mobile et conclusion d'un contrat de bail avec TOTEM France.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un relais téléphonique mobile par ORANGE en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité.

L'emplacement retenu pour ce projet d'installation situé sur la propriété de la commune d'Antigny, lieu-dit « les Groges » référence cadastrale ZS parcelle 9, avec la mise à disposition d'une emprise sur ce terrain d'une surface d'environ 53 m².

Le maire présente la convention du contrat de bail entre la commune d'Antigny et la Société TOTEM FRANCE à qui a été attribué le marché afin de permettre l'installation de cette antenne avec les conditions annoncées dans le présent contrat de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte les termes du contrat de bail avec TOTEM France.**

Fait à ANTIGNY, le 31 mai 2024



Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20240530-30052024_29-DE
Reçu le 04/06/2024

mairie@antigny86.fr